



Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 087-218704203-20240710-2024_24-DE

S²LOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-24

Membres : 11

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre le 6 juillet, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 9h30 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 27 juin 2024

Présents : Valadas Hervé, Grenaille Romain-Bérenger, Pala Henri, Poulet Bernard, Turbiez Chantal, Marçais Bertrand, Landeau Aurore, Maligne Francis

Excusés : Brard Michel, Duhamel Marie-Laure, Champroy Nahoum

Monsieur Grenaille est nommé secrétaire de séance

Subvention à l'association sportive du Collège Bernard Palissy

Monsieur le maire donne lecture de la demande faite par un représentant de l'association sportive du Collège Bernard Palissy.

Après discussion, le conseil municipal décide à 7 voix pour et 1 voix contre, d'octroyer 50 euros pour l'année scolaire 2024-2025, l'association devra donner les informations du nombre d'enfants inscrits pour la commune du Châtenet-en-Dognon pour la prochaine demande de subvention.

SECRETARE DE SEANCE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Au CHATENET en DOGNON, le 6 juillet 2024

Le MAIRE, Valadas Hervé



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité.